



SEANCE du 29 mai 2020

Présents:

Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - ~~Mr BOLLAND, Blegny~~ - ~~Mr DEWEZ, Dalhem~~ - Mme BONNI, Dison - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mr SOUPART, ff, Limbourg - ~~Mr HALIN, Olne~~ - ~~Mr GODIN, Pepinster~~ - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - ~~Mr DELVAUX, Sprimont~~ - Mr DERU, Theux - ~~Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont~~ - ~~Mr BELTRAN, Trœz~~ - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Messieurs GODIN et DEMONCEAU

Compte tenu de l'amorce du déconfinement lié à la crise sanitaire du COVID19 et après les collègues de mars, avril et mai, il a été convenu de maintenir la séance du conseil de ce jour. Celle-ci se déroule par vidéoconférence via l'application ZOOM. Afin d'en assurer la publicité, la vidéo de la séance publique est diffusée en direct sur notre chaîne Youtube.

Monsieur Jacques SOUPART, Bourgmestre de Limbourg « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée, Valérie DEJARDIN, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 9 du ROI du Collège de Zone.

Mr NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique.

Communications :

- COVID19 – Point sur la situation opérationnelle et services transversaux
- Mesures de déconfinement – Présentation
- Etat trésorerie - Versements des dotations communales
- Opérationnel – Moyens minima – Départs « type »
- Approbation du budget 2020 par la Tutelle
- Caserne du Plateau – Etat des lieux
- Etat trésorerie - Versements des dotations communales

Une communication supplémentaire est proposée au Conseil relativement aux endroits de camp : autorisation donnée par les communes moyennant diverses attestations.

1. **Approbation du PV du 21 février 2020**

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 21 février 2020.

2. **Convention cadre IMIO – Achat d'un logiciel de gestion des réunions – Décision**

Mr HOUET demande si la société INFORIUS a été contactée.

Le Commandant confirme que leur logiciel a été analysé mais que iA.Délib a été choisi.

Le conseil :

- adopte la convention cadre avec IMIO. La zone versera le montant de 37,10 euros, correspondant à 10 parts de type « B », à IMIO ;
- autorise l'acquisition du logiciel iA-Délib pour la gestion des réunions.

3. **Convention CHRV – Mise à disposition d'un véhicule prioritaire**

Le conseil adopte la convention de collaboration avec le CHR Verviers pour la mise à disposition d'un véhicule prioritaire.

4. **Convention avec le SDIS - Utilisation d'un outil de géolocalisation d'appel d'urgence**

Le conseil adopte la Convention de mise à disposition gratuite de GEOLOC18 avec le SDIS qui permettra à la zone de localiser des personnes perdues.

5. Marché public – « Autopompe 2020 » - Cahier des charges et Fixation des conditions
Le conseil ratifie les décisions du collège du 03/04/2020 d'approuver les conditions de marché par procédure ouverte avec publicité européenne et d'autoriser l'inscription de la dépense à la prochaine modification budgétaire extraordinaire pour le montant estimé de 383.000 euros TVAC.
6. Marché public – « Acquisition de bottines de casernement » - Cahier des charges et Fixation des conditions
Le conseil :
➤ Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
➤ Approuve le cahier spécial des charges ;
➤ Dès approbation, consulter les firmes suivantes :
 - Frans Daelman, Kluisdreef, 3 à 9300 Aalst (info@fransdaelman.be)
 - Wuidar, rue du Pré Wigy à 4040 Herstal (info@wuidar.com)
 - Koczyba, Auf dem Pesch, 2 à 52249 Eschweiler, Allemagne (c.huppertz@koczyba.com)
7. Marché public – « Acquisition d'une ambulance supplémentaire en 2020 – Autorisation de dépense
Le conseil ratifie les décisions du collège de zone, en sa séance du 3 avril dernier de :
➤ Autoriser la dépense pour un montant total de 130.000 € TVAC, au service extraordinaire, à l'article 352/744309-98 ;
➤ Pourvoir à la dépense, réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues, afin de procéder à l'acquisition d'une seconde ambulance en 2020 ;
➤ Inscrire cette dépense à la prochaine modification budgétaire extraordinaire pour le montant estimé de 130.000 euros ;
8. Nouvelle caserne du Plateau – Etude des sols – Avenant au marché
Le conseil ratifie les décisions du collège en sa séance du 8 mai dernier de :
➤ Approuver l'avenant de moins de 10 % au marché d'auteur de projet tel qu'attribué initialement ;
➤ Confier l'étude et l'analyse des terres à l'auteur de projet, pour un montant maximal de 16.000 € TVAC ;
➤ Prévoir l'inscription à la prochaine MB d'une somme complémentaire de 16.000 € au marché d'auteur de projet inscrit à l'extraordinaire et son financement par un emprunt complémentaire ;
- Monsieur DROUGUET se connecte à la vidéoconférence.*
9. Situation de caisse – PV de vérification au 31/12/2019
Le conseil prend acte du procès-verbal de vérification de caisse au 31/12/2019.
10. ROI des Comités syndicaux – Modification
Le conseil approuve les modifications apportées aux règlements des Comités syndicaux.
11. Promotion de caporaux volontaires et professionnels et d'un adjudant professionnel – Règlement de sélection et composition du jury
Le conseil :
 - Valide les règlements de sélection relatifs à la promotion de caporaux volontaires et professionnels, et à la promotion d'un adjudant professionnel
 - Fixe la composition du jury comme suit :
Pour les caporaux :
 - Trois membres du Collège : le Président et les deux Vice-Présidentes, ou leur délégué respectif ;
 - Les officiers :
 - Le Major GREGOIRE, Commandant, ou son délégué ;
 - Le Major VAASSEN, Officier du Comité de Direction, ou son délégué ;
 - En fonction du poste concerné, le Capitaine HONDERS, QUOIDBACH ou LAMY ou le Lieutenant FIRMIN, Officiers responsables de postes, ou leur délégué respectif ;
 - Le Capitaine LAMY, responsable formation, ou son délégué.

Pour l'adjudant :

- Trois membres du Collège : le Président et les deux Vice-Présidentes, ou leur délégué respectif ;
- Les Officiers :
 - Le Major GREGOIRE, Commandant, ou son délégué ;
 - Le Major VAASSEN et le Capitaine QUOIDBACH, Officiers du Comité de Direction, ou leur délégué respectif ;
 - Le Capitaine LAMY, officier responsable du poste de Verviers, ou son délégué ;

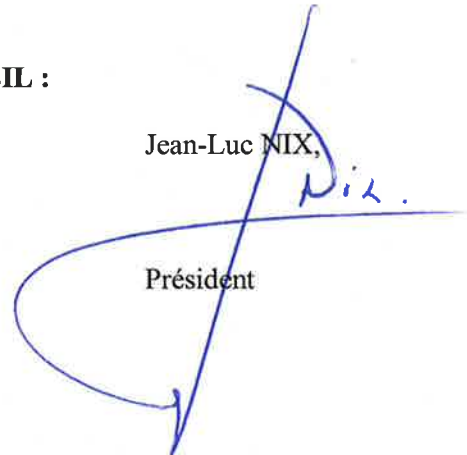
Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,


Secrétaire

Jean-Luc NIX,


Président

